

## Le récit des témoins.

**Extraits de *La Gangrène*, Paris, Editions de Minuit, 1959, collection « Documents ».**

**Récit de Bachir Boumaza (31 ans), extraits des pages 11 à 31.**

J'ai été arrêté le 2 décembre 1958, à 10 heures du matin, 146, rue Montmartre, au domicile de mon ami Naoui.

Les inspecteurs de la D.S.T. l'avaient arrêté lui-même le 28 novembre, et saisi à son domicile les archives du « Croissant Rouge ». Il vivait seul. Personne n'avait donné l'alerte.

Avant que je ne tombe dans la souricière tendue à son domicile, les policiers savaient déjà qui j'étais et avaient eu le temps d'étudier tous les documents concernant mes activités : [...]

Dès que je sonnai, trois inspecteurs m'ouvrirent la porte et me passèrent aussitôt les menottes.

- C'est lui, dit l'un d'entre eux, qui semblait le chef, et il ajouta en me regardant fixement : « Tu as intérêt à parler. C'est un conseil gratuit que je te donne. »

- Si je veux, lui répondis-je. Et je vous préviens que j'ai bonne mémoire.

L'autre haussa les épaules et me dit simplement :

- On emmerde la Commission de sauvegarde. Chaque fois qu'il y a une plainte contre nous, le patron nous donne de l'avancement.

Une inspecteur renchérit :

- Dis-leur donc de venir chez nous ; ils passeront « à la broche », comme tout le monde.

Je compris qu'il était vain de poursuivre cette conversation, et me tus. Ils s'assirent sur le lit et sur deux chaises, me laissant debout. Quelques minutes plus tard, quatre autres inspecteurs frappèrent à la porte. Ils m'emmenèrent et je montai, en leur compagnie, dans une 403, qui me conduisit directement rue des Saussaies.

Après avoir traversé le hall rempli d'inspecteurs, je fus conduit dans une salle où le commissaire Bigorre, assisté d'une vingtaine de policiers, me prit en charge.

- On sait qui tu es, me prévint-il, après m'avoir retiré mes menottes.

Un des inspecteurs ajouta :

- Bonjour, Pascal.

J'entendis :



- On te fera pisser le sang.

- On va te passer à la broche.

- On commande à tout le monde ici, même au juge.

- Si t'es trop abîmé, on te foutra dans la flotte avec une étiquette : « traître au F.L.N. ».

- Par contre, si tu parles, on te fournira un avocat de gauche... et on se débrouillera...

Je supposai que cette comédie avait pour but de me mettre « en condition » avant l'intervention des « spécialistes ». Mes réflexions furent interrompues par la voix du commissaire :

- C'est tout de suite qu'il faut te décider, pas quand tes copains seront barrés.

Je pensais : « Pourvu que j'aie, moi aussi, la force de me taire ».

Des inspecteurs me badèrent les yeux avec mon cache-nez et me remirent les menottes. J'entendis le commissaire dire, ostensiblement :

- N'oubliez pas, s'il crève : l'étiquette, et la pierre aux pieds. [...]

On me fit asseoir sur une chaise, la tête tournée contre le mur. Les policiers sortirent de la pièce, sauf un inspecteur.

- Ils savent, me dit-il en arabe, que Pascal c'est toi. Tu as tout intérêt à parler. Autrement, ils te

couperont en morceaux ; crois-moi, je suis ton frère, moi aussi. [...]

Je lui dis : Non ».

- Tu l'auras cherché, me répondit-il en gagnant la porte. Il revint avec dix de ses collègues.

- Comment, tu donnes une chaise à ce salaud ? Pourquoi pas un fauteuil ? dit un inspecteur en tirant brusquement mon siège en arrière. Je tombai à la renverse. Le groupe d'inspecteurs se précipita sur moi et me frappa à coups de pieds sur tout le corps. Je crois que c'est ce qu'ils appellent « faire du football ».

Après un quart d'heure, ils s'arrêtèrent. Je me relevai. [...]

Les autres ordonnèrent de me déshabiller, et, comme je ne le faisais pas assez vite à leur gré, ponctuèrent leur ordre de nouveaux coups de poings et de nouveaux coups de pieds.

Entre temps, deux policiers étaient entrés, tenant la dynamo « Gégène ».

Dès que je fus complètement nu, ils me bandèrent les yeux de nouveau, me firent accroupir, lièrent mes poignets et mes chevilles, puis passèrent une barre de fer derrière mes genoux. Dans cette position, je n'avais prise sur rien, et tout mouvement de défense devenait impossible. Je fus soulevé et suspendu dans le vide, la tête en bas, chaque extrémité de la barre reposant sur une table.

Ils soulignèrent en propos orduriers l'indécence de ma position. Puis deux d'entre eux enroulèrent le fil électrique autour des doigts de ma main et de mon pied droit. [...]

La séance commence.

Un des policiers doit manœuvrer « Gégène » : j'entends un léger grincement, de temps en temps. Un autre promène les électrodes sur mon corps, s'attardant, à la demande des autres, sur mes parties sexuelles. De temps à autre, il s'arrête, tandis qu'on m'asperge d'eau, afin, dit-il, « que ça ne laisse pas de traces, et que ça fasse plus mal ».

Pour m'empêcher de crier, les policiers m'ont fourré un chiffon dans la bouche. Un moment, je crois que c'est de l'eau que l'on me verse sur le visage, mais, au rire des policiers, je comprends que l'un d'eux urine sur moi. Des vibrations traversent tout mon corps. J'ai l'impression que la barre de fer est en train de me couper les jambes et qu'elles vont tomber, morceau par morceau. Je ne peux ni bouger, ni crier. Je tressaille seulement sans arrêt.

La séance dura ainsi une heure ou deux, je ne peux dire.

Je fus ensuite détaché, et mes gardes reprirent leur « football », peut-être un quart d'heure. puis ils me conduisirent, toujours nu et les yeux bandés, dans une salle voisine située au même étage. J'entends dire : « il faut le tuer, ce salaud-là ». [...]

Je revois défiler devant moi, pour la millième fois, les images d'un film dont les acteurs et les victimes furent mes amis les plus chers.

C'était le 10 mai 1945, à Kerrata, mon village natal. Hanouz Arab, auxiliaire médical, à qui il était reproché d'être le secrétaire de l'Association locale de culture de bienfaisance, était conduit avec ses trois enfants, dont le plus jeune avait mon âge, devant la maison du seigneur-colon de mon village. Là, sur la place, au milieu des encouragements de toute la population européenne, femmes et enfants compris, les Hanouz furent torturés pendant plusieurs heures par les légionnaires.

Le soir, comme ils ne bougeaient plus, mais respiraient encore, les soldats obligèrent les Musulmans à défiler devant ces quatre corps, allongés le visage contre le sol. Les soldats transportèrent ensuite les Hanouz sur un pont, à trois kilomètres de là, et les précipitèrent, d'une hauteur de cinquante mètres, dans l'oued. Depuis, les habitants de mon village appellent ce pont « le pont des Hanouz ». Quelques mois plus tard, nous pûmes enfin, quelques amis et moi, aller recouvrir les os de M. Hanouz et de ses fils, Tayeb, Madjid et Hanafi. Je quittai mon village le lendemain, pour n'y revenir qu'en 1952.

Depuis 1954, ces procédés se sont généralisés. Au préfet Lambert, j'eus l'occasion de présenter un compatriote dans les mains ne comportaient plus que le pouce et l'auriculaire, les autres doigts ayant été arrachés avec des tenailles, au cours d'un « interrogatoire ». Les soldats l'appelaient « le crabe », par dérision. M. le Super-Préfet nous répondit qu'il devait s'estimer heureux d'être encore en vie.

J'ai appris depuis mon arrestation que mes trois oncles ont été fusillés.

Mon supplice n'est rien, à côté de celui de mes frères et de mes sœurs d'Algérie, brûlés vifs, mutilés, humiliés, violés, empalés et coupés en morceaux. Mais la voix de mes frères n'atteint plus la France, et la seule raison pour laquelle je témoigne est que j'espère que ma voix, moins forte sans doute, mais plus proche, aura peut-être plus de chance de l'atteindre.

## **Le principal témoin : Bachir Boumaza.**

Bachir Boumaza est un homme politique algérien, né le 26 novembre 1927 à Kherrata dans la wilaya de Béjaïa. Il est décédé en Suisse le 6 novembre 2009 à l'âge de 82 ans.

Il est d'abord membre du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques en Algérie (MTLD) dès 1945 et accompagne Messali Hadj lors d'un voyage en France en 1951. Il rallie ensuite le Front de Libération Nationale (FLN) et joue un rôle considérable dans la mise sur pied de la fédération du FLN en France. Il est incarcéré à Fresnes de 1958 jusqu'à son évvasion en 1961. Il gagne l'Allemagne. Proche de Ben Bella, il est d'abord commissaire à l'information et à la propagande au moment de l'indépendance, puis député à partir de septembre 1962. Il occupe successivement les fonctions de ministre du travail et des affaires sociales, ministre de l'économie nationale, ministre de l'industrie et de l'énergie et enfin ministre de l'information entre 1962 et 1965. Opposant à Houari Boumedienne, il se réfugie en France en 1966.

Il cesse toute activité politique jusqu'à son élection à la présidence du Conseil de la nation en 1997.

**Source :** [http://fr.wikipedia.org/wiki/Bachir\\_Boumaza](http://fr.wikipedia.org/wiki/Bachir_Boumaza), janvier 2010.

***Six autres témoins ont participé à cet ouvrage, tous Français musulmans d'Algérie, victimes de tortures sur le sol de France métropolitaine au cours de l'année 1958.***

***Jérôme Lindon, directeur des Editions de Minuit depuis 1948, souligne dans la postface datée du 26 juin 1959 :***

« Le texte qu'on vient de lire est paru aux Editions de Minuit, à Paris, le 16 juin 1959, sous le titre *La Gangrène*. Il fut mis en vente dans les librairies le 18 juin. Le matin du 19, un speaker du poste privé *Europe n° 1* faisait le premier une allusion à la sortie de cet ouvrage en signalant son importance. A 14 heures, le même jour, le journal *Le Monde* lui consacrait deux colonnes, en première page : [...].

Cependant, à 16 h. 30, la police faisait saisir le livre aux Editions de Minuit et dans les principales librairies parisiennes.

En dehors de *La Question* d'Henri Alleg, paru aux mêmes Editions de Minuit et confisqué par la police quelques jours avant le 13 mai 1958, *La Gangrène* était le seul ouvrage qui ait fait en France l'objet d'une saisie dans ces conditions depuis des dizaines d'années. C'était, en outre, la première fois que cela arrivait depuis la venue au pouvoir du Général de Gaulle. Aussi le retentissement de cette mesure, en France et à l'étranger, fut-il grand. [...]

De *L'Aurore*, organe droite, à *L'Humanité*, communiste, toute la presse s'élevait contre une mesure qui mettait en cause le principe même de la liberté d'expression garanti par la Constitution de 1959. [...] »